



Controle des boites d'interim auprès d'un ancien employeur

Par **fredo740**, le **16/02/2008** à **13:43**

j'ai démissionné de mon ancien travail au mois de novembre, dans de mauvaises conditions , mon ancien patron me démonte lors de controles des boites d'interim auprès de ce patron , je ne peu pa retourné en arriere , je ne peu pa non plu enlevé 1 an et demi de mon c-v sachan que c'est ma seule experience professionnelle. auriez vous des conseils? merci